



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Stabilisateur de carburant marin - Essence

Numéro(s) de produit: 76163, 76164

Utilisation du produit: stabilisateur de carburant à essence

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

Apparence et odeur: Liquide ambre, faible odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Le contact oculaire peut produire une légère irritation et des rougeurs.

PEAU: Il y a peu de risque qu'un contact cutané de courte durée cause un problème. Un contact prolongé ou répété peut causer de la sécheresse, de la dermatose, de l'érythème, de l'acné imputable aux huiles, de la desquamation et de la délipidation.

INHALATION: L'inhalation des vapeurs ou du jet peut irriter les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des étourdissements et la nausée.

INGESTION: Peut résulter en nausée ou malaise au niveau de l'estomac.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun connu.

ORGANES VISÉS: Poumons (vapeurs d'huile)

État physique aggravé par exposition: Troubles cutanés existants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: Marine Fuel Stabilizer – Gasoline

Numéro(s) de produit: 76163, 76164

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Huile hydrotraitée naphénique	64742-52-5 / 64742-53-6	90 – 99
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	propriété	2 - 5
Naphte de pétrole	64742-88-7	1 - 3

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: En cas d'ingestion, surveiller des signes de malaises au niveau de l'estomac ou des nausées. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas provoquer de vomissements. En cas de suspicion d'aspiration dans les poumons, consulter immédiatement un médecin.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe IIIB (non réglementé).

Point d'éclair: >315°F / > 157°C (COC) Limite d'explosion supérieure: ND
Température d'autoallumage: > 600°F / > 316°C Limite d'explosion inférieure: ND

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Halon, produit chimique sec, mousse, CO₂, vapeur ou brouillard d'eau ou tout agent extincteur de classe B
- Produits de combustion: Vapeurs, fumées et monoxyde de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

- Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Nom du produit: Marine Fuel Stabilizer – Gasoline

Numéro(s) de produit: 76163, 76164

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Maintenir éloigné des flammes, étincelles ou surfaces chaudes. Bien se laver après l'utilisation de ce produit et avant de manipuler de la nourriture. Utiliser les techniques de mise à terre et d'adhésion recommandées pour le transfert des matériaux. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Huile hydrotraitée naphénique	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m ³
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	NE	NE	NE	NE	NE		
Naphte de pétrole	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)	(s) – peau	(v) – libre				*- vapeur d'huile

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Nom du produit: Marine Fuel Stabilizer – Gasoline

Numéro(s) de produit: 76163, 76164

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: ambre

Odeur: Faible odeur de pétrole

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0,901

Point d'ébullition initial: > 465°F / > 240°C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: > 5 (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: Négligeable

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 2,6 g/L: 23,4 lb/gal: 0,2

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition

Matériaux incompatibles: Oxydants forts, halogènes

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone et de nitrogène; aldéhydes

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Huile hydrotraitée naphénique	> 5 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	2,18 mg/L/4H
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Naphte de pétrole	> 2 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Huile hydrotraitée naphénique	Non	Non	Non	E & S (moyen)	Non
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Naphte de pétrole	Non	Non	Non	E & R (moyen) / S (modéré)	Inconnu

E – œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive: Aucune information disponible

Nom du produit: Marine Fuel Stabilizer – Gasoline

Numéro(s) de produit: 76163, 76164

<u>Tératogénicité:</u>	Aucune information disponible
<u>Mutagénicité:</u>	Huile hydrotraitée naphthénique: Indice mutagène inférieur à 1,0
<u>Effets synergétiques:</u>	Aucune information disponible
<u>Autre:</u>	IARC a déterminé lors d'une analyse pour la prévalence cancérigène des travailleurs exposés que l'activité carcinogénique des huiles raffinées est apparentée à la sévérité du traitement de l'huile de base. Les huiles de base contenues dans ce produit ont été raffinées afin de supprimer les aromatiques, réduisant aussi les risques de carcinogène. IP346: DMSO < 3,0 %

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

<u>Écotoxicité:</u>	<u>Huile hydrotraitée naphthénique</u> - 96 Heures LC50 Tête-de-boule: >30 000 mg/L (statique)
<u>Persistence / Dégradabilité:</u>	Ce produit est facilement biodégradable.
<u>Bioaccumulation / Accumulation:</u>	Aucune information disponible
<u>Mobilité dans l'environnement:</u>	Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé

ICAO/IATA (air): Pas réglementé

IMO/IMDG (eau): Pas réglementé

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Nom du produit: Marine Fuel Stabilizer – Gasoline

Numéro(s) de produit: 76163, 76164

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Non
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: Pas réglementé

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

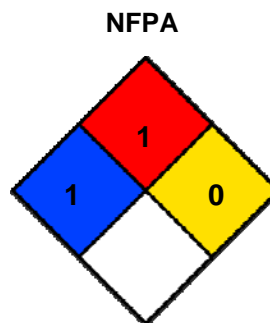
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	1
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: 587C
Date de révision: 08/04/2015

Modifications depuis la dernière révision: Numéro de produit supprimé
Section 15: Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les

Nom du produit: Marine Fuel Stabilizer – Gasoline

Numéro(s) de produit: 76163, 76164

avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non applicable
CAS:	Registre CAS	ND	Non défini
CFR:	Code des règlements fédéraux	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
DOT:	Département des transports	NFPA:	National Fire Protection Association
LIS:	Liste intérieure des substances	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OMI:	Organisation maritime internationale	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal:	Livres par gallon	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL:	Dose létale		